



Notre Dame de la Paix

RÉSIDENCE DE RETRAITE MÉDICALISÉE EHPAD

Fondée en 1923

PROCOLE DES VISITES ET VISIOCONFÉRENCES EHPAD NOTRE DAME DE LA PAIX EN PÉRIODE DE CIRCULATION ACTIVE DU COVID-19



Notre Dame de la Paix
RÉSIDENCE DE RETRAITE MÉDICALISÉE EHPAD
Fondée en 1923

PROCOLE DES VISITES EN PÉRIODE DE CIRCULATION ACTIVE DU COVID-19

Famille : SOINS / PLAN BLEU

Nombre de pages : 5

Mise en application le : 30 Septembre 2020

Diffusion Papier : Accueil et vestiaires

Diffusion numérique : site internet : dans l'actualité ; mail

Version : 1

Destinataire : Ensemble du personnel, familles

Révision le :

Source :

Syndicat National des Établissements et Résidences Privés pour Personnes Âgées (SYNERPA) ;
Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées (FNADEPA)

Protocole relatif aux consignes applicables sur le confinement dans les ESMS – 20 Avril 2020 actualisé au 12 Août 2020 – Ministère des solidarités et de la santé

Mesures COVID spécifiques ESMS – Agence régionale de santé – 28 Août 2020

COVID 19 : Stratégie de prise en charge des personnes âgées en établissement et à domicile – Agence régionale de santé – 14 Septembre 2020

Objectif : Mesures préventives face à la reprise épidémique

Rédacteur

Vérfié et validé par

Melle GUICHARD, attachée de direction

M. B.KURTZEMANN, Directeur

1 – Protocole d'encadrement des visites

A compter du mercredi 30 Septembre les visites au sein de l'établissement vont pouvoir reprendre de manière encadrée et sous certaines conditions. Nous rappelons que le respect des mesures barrières et la distanciation sociale d'1m50 sont obligatoires au sein de l'établissement.

A) Modalités

Pour l'ensemble des résidents de l'établissement, les visites se feront dorénavant sur **rendez-vous** et **l'après-midi uniquement**. Les rendez-vous sont à prendre à l'accueil par téléphone du **lundi** au **vendredi** de **9h30 à 11h30** pour la semaine suivante. Les prises de rendez-vous téléphoniques débuteront à compter du **mardi 29 septembre 2020 à 9h30**.

En ce qui concerne les modalités des visites :

- **NOMBRE DE VISITEURS :**
 - **En extérieur :** 2 personnes maximum
 - **En chambre :** 1 personne maximum

- **LIEU :**
 - **Pour les résidents du 1^{er} étage :** les visites se feront en extérieur dans le jardin de Porquerolles. L'accès au jardin de Porquerolles se fait par la grille extérieure de la terrasse du rez-de-chaussée, en traversant le salon de thé puis en longeant le jardin thérapeutique jusqu'au jardin, de même que pour le retour.
 - **Exceptions :** en chambre pour les résidents dont l'état de santé ne permet pas de se rendre au jardin. L'établissement déterminera les résidents ne pouvant pas se rendre à l'extérieur. Les visites devront se faire tout en gardant la porte de la chambre ouverte. Le visiteur ne pourra pas se déplacer en dehors de la chambre du résident. Le personnel soignant se déplacera directement dans la chambre si la famille souhaite échanger. Le visiteur s'engage à redescendre de manière autonome vers la sortie à la fin de la visite et à ne pas rester dans les espaces communs.

 - **Pour les résidents du 2^{ème} et du 3^{ème} étage :** terrasse Ouest du rez-de-chaussée uniquement.
 - **Exceptions :** en chambre pour les résidents dont l'état de santé ne permet pas de se rendre sur la terrasse. L'établissement déterminera les résidents ne pouvant pas se rendre au rez-de-chaussée. Les visites devront se faire tout en gardant la porte de la chambre ouverte. Le visiteur ne pourra pas se déplacer en dehors de la chambre du résident. Le personnel soignant se déplacera directement dans la chambre si la famille souhaite échanger. Le visiteur s'engage à redescendre de manière autonome vers la sortie à la fin de la visite et à ne pas rester dans les espaces communs.

Pour les résidents qui sont autonomes c'est-à-dire qui ne nécessitent pas l'aide d'une tierce personne pour se rendre sur la terrasse extérieure Ouest du rez-de-chaussée et qui peuvent prendre rendez-vous avec leur famille directement, ils pourront recevoir de la visite le matin **sans rendez-vous** pris par l'accueil entre **9h30 et 11h30** du **lundi au vendredi**. Ces visites seront limitées à **30 minutes** et **2 visiteurs maximum**. Les visiteurs du matin sont invités à laisser leur place pour les autres visiteurs de l'après-midi.

- **AGE DES VISITEURS** : les mineurs ne sont pas autorisés à rentrer dans les chambres sauf en cas de « fin de vie » et s'ils peuvent tenir le masque. Ils sont invités à visiter leur proche à l'extérieur de l'établissement et toujours sous la responsabilité du parent.
- **DUREE** : Les visites avec rendez-vous se dérouleront du **lundi** au **dimanche** et seront limitées à **30 minutes maximum**. Ces 30 minutes comprennent le transfert du résident ainsi que la désinfection du matériel.
- **HORAIRES DES RENDEZ-VOUS** :
 - o 14h00 à 14h30
 - o 14h30 à 15h00
 - o 15h00 à 15h30
 - o 15h30 à 16h00
 - o 16h00 à 16h30
 - o 16h30 à 17h00
 - o 17h00 à 17h30

Afin que tous les résidents puissent bénéficier de la visite de leurs proches, une seule visite par famille par semaine est autorisée. En fonction des demandes ces mesures pourront être assouplies.

- **ENCADREMENT** : les visites sont encadrées systématiquement par un membre du personnel. Les familles seront accueillies près de la grille extérieure et sont tenues d'apporter leurs masques et de venir **bien à l'avance** au rendez-vous afin de :
 - o Se désinfecter les mains avec le gel hydroalcoolique à disposition
 - o Prendre leur température et l'inscrire dans le registre
 - o Compléter le registre des visites (**Annexe 1**)
 - o Compléter et signer un auto-questionnaire (**Annexe 2**) pour confirmer l'absence de symptômes.
 - o Compléter et signer la charte de bonne conduite des visites (**Annexe 3**)

Pour les visites en chambre : les effets personnels (sacs, sacs à dos, vestes, parapluies etc...) seront déposés sur un portique surveillé prévu à cet effet au rez-de-chaussée.

Les mesures barrières sont respectées à savoir : distanciation sociale entre le résident et son proche d'1m50, port du masque obligatoire pour le visiteur, désinfection des mains au gel hydroalcoolique et prise de température.

Les échanges d'objets ainsi que les petites attentions durant la visite ne sont pas autorisés et les denrées alimentaires ne sont pas acceptées.

Si les visiteurs souhaitent apporter du linge ou des affaires de toilettes, merci de le faire mensuellement et le matin uniquement en prévenant par téléphone l'accueil.

Pour les visites à l'extérieur : afin de garantir une désinfection entre chaque visiteur nous vous demandons de bien vouloir désinfecter avant et après votre passage tables, chaises ainsi que tout ce qui a été touché durant la visite avec le produit mis à disposition. L'établissement désinfectera le matériel avant le début des visites et à la fin de la dernière visite de la journée.

Dans tous les cas l'établissement pourra être amené à suspendre l'entrée de visiteurs ne respectant pas les mesures barrières malgré les recommandations.



Notre Dame de la Paix
RESIDENCE DE RETRAITE MÉDICALISÉE EHPAD
Fondée en 1923

PROTOCOLE POUR LES VISIOCONFÉRENCES EN PÉRIODE DE CIRCULATION ACTIVE DU COVID-19

Famille : Hébergement / Activités / Communication

Nombre de pages : 5

Mise en application le : 12 Octobre 2020

Diffusion Papier : Accueil et vestiaires

Diffusion numérique : site internet : dans les actualités ; mail

Version : 2

Destinataire : Ensemble du personnel, familles

Révision le : 05 Octobre 2020

Objectif : Maintenir le lien social entre les résidents et leurs proches

Rédacteur

Melle GUICHARD, attachée de direction
Audrey AUBERT, animatrice

Vérfié et validé par

M. B.KURTZEMANN, Directeur

2 – Protocole concernant les visioconférences

Afin de maintenir le lien social entre les résidents et leur famille nous avons décidé de continuer les appels en visioconférences, en parallèle des visites. Cependant, afin de privilégier les activités quotidiennes avec les résidents nous avons décidé d'organiser différemment les appels en visioconférence.

Nous vous demandons de bien vouloir nous communiquer par mail à l'adresse suivante : animation@residence-retraite-ndp.com votre identité en précisant le créneau horaire souhaité **avant chaque vendredi 10h00** pour organiser les appels de la semaine suivante. Nous vous confirmerons le rendez-vous ou nous vous en proposerons un autre si le créneau n'est pas disponible. Les appels se feront désormais uniquement via What's app.

3 créneaux sont proposés le **matin du lundi au dimanche** à compter de **lundi 12 Octobre** :

- 10h30
- 11h00
- 11h30

Les rendez-vous visios ayant été réservé à l'avance ou de manière récurrente ne sont plus d'actualité. Merci de prendre à nouveau contact avec Audrey notre animatrice par mail.

Nous vous rappelons que les appels téléphoniques envers vos proches sont toujours les bienvenus.